

# Lettre d'information départementale France Relance

Avril 2021 - Numéro 6

Pour toute question relative au plan de relance, une adresse mail dédiée :  
[pref-francerelance@aisne.gouv.fr](mailto:pref-francerelance@aisne.gouv.fr)



En ce printemps où la bataille sanitaire se poursuit, l'accélération de la vaccination et le respect des gestes barrières demeurent plus que jamais notre espoir pour sortir rapidement de cette crise. La préparation de la relance économique, engagée par le gouvernement avec le Plan de relance de 100 milliards, se poursuit activement, avec un déploiement dans tout notre territoire. A mesure que le pays suit sa trajectoire de redressement, l'État dans l'Aisne accompagne les entreprises, les particuliers, les collectivités et les associations pour faire repartir l'activité et bâtir l'Aisne de demain.

*Ziad Khoury, Préfet de l'Aisne*

## De nouveaux lauréats aux appels à projets France Relance

La SCOP Abattoir de l'Aisne est lauréate du Fonds de Modernisation des abattoirs pour un montant de subvention de 1,3 M€, pour le futur abattoir de Gauchy. Il s'agit du seul nouvel abattoir de la région, essentiel à la filière agro-alimentaire, dans de meilleures conditions d'exploitation.



# Tereos

L'entreprise Tereos est lauréate de l'appel à projets Structuration de filières agricoles et agroalimentaires du plan France Relance, dans le cadre du projet CEPTADOR. Ces projets sont portés par plusieurs maillons d'une même filière apportent des réponses collectives à des enjeux économiques et environnementaux spécifiques à un

secteur, en l'espèce la filière grandes cultures betteraves. France Relance soutient l'investissement dans ces projets alliant compétitivité, transition agroécologique et création de valeur d'emplois dans ce cas à hauteur de 1,7 M€.

Dans le cadre de l'appel à projet « Plan de soutien aux associations de lutte contre la pauvreté », 4 structures de l'Aisne ont déjà été retenues pour des financements :

- Des véhicules destinés au transport des marchandises alimentaires par le Secours Populaire dans l'Aisne : acquisition d'un nouveau véhicule frigorifique basé à Château-Thierry qui desservira également le comité de Soissons mais aussi un véhicule neuf mis à disposition de l'antenne de Beator pour remplacer un véhicule usagé.

- Le Bus ACCs' AISNE sur les territoires ruraux compris entre Laon, Guise, La Capelle, Hirson et Rozoy-sur-Serre. Il s'adresse aux familles et aux personnes isolées rencontrant des difficultés financières ponctuelles ou durables, notamment par une aide en nature en favorisant l'accès aux biens essentiels.
- Inno'van Multicité afin de lutter activement contre l'isolement engendré par les différentes périodes de confinement de 2020 grâce à un espace mobile d'animation, principalement dans le quartier du Vermandois à Saint-Quentin.
- Le projet « Femmes Actrices de leur insertion sociale et professionnelle en Vermandois », porté par le Centre d'information sur les droits des femmes (CIDF) visant à remobiliser les femmes éloignées de l'emploi, favoriser leur accès aux droits et la levée des freins à l'insertion professionnelle.

## Zoom sur : le plan #1jeune1solution



*Le 22 avril 2021, Elisabeth Borne, ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, s'est rendu à l'agence Pôle emploi de Château-Thierry, en présence de M. Ziad Khoury, préfet de l'Aisne.*

Les opportunités du plan #1jeune1solution continuent de se déployer sur le territoire. Découvrez-les ici : <https://www.1jeune1solution.gouv.fr/>

En particulier :

- Les 100 000 missions complémentaires de service civique, permettant de répondre à l'envie d'engagement des jeunes et d'offrir une opportunité de découvrir des milieux professionnels et d'inscrire une expérience dans leur CV ;
- SESAME, destiné aux jeunes de 16 à 25 ans (30 ans pour les personnes en situation de handicap), autour d'un parcours vers un emploi d'éducateur sportif ou d'animateur ;
- FONJEP « Jeunes », permettant de soutenir l'emploi permanent au sein du monde associatif et s'adresse à toutes les associations y compris du champ du sport. Il cible les jeunes de 18 à 30 ans. Le contrat est d'une durée de 3 ans renouvelables.

S'y ajoutent les contrats accompagnés par l'État : [parcours emplois compétences](#) (secteur non-marchand), [contrats initiatives emplois](#) (secteur marchand), [emplois francs](#) (quartiers prioritaires politique de la ville).

Pour tout savoir sur le plan de relance, consultez :

[Le site national sur le plan de relance](#)

[La relance dans l'Aisne sur le site de la préfecture](#)



*Raphaël Cardet, sous-préfet à la relance, s'est rendu à la société Dustral à Chauny le 21 avril 2021, en présence de M. Marc Delatte, député de l'Aisne.*

Les mesures d'aides (fonds de solidarité, accompagnement fiscal, activité partielle) se poursuivent. Retrouvez tous leurs détails ici : <https://www.economie.gouv.fr/covid19-soutien-entreprises/mesures-urgence-economiques-confinement>

### A noter :

⇒ La commission des chefs de services financiers (CCSF) peut décider l'étalement d'impôts, des cotisations sociales, des redevances douanières et cotisations retraite.

⇒ Le CODEFI peut, en cas de refus de prêt garanti par l'État (PGE) et après médiation de la Banque de France, attribuer des prêts bonifiés et des avances remboursables pour les entreprises de plus de 50 salariés. Les entreprises de moins de 50 salariés peuvent solliciter quant à elles des prêts participatifs exceptionnels. Deux avances et un prêt participatif exceptionnel ont été octroyés à cet égard.

Pour plus d'informations : [codefi.ccsf02@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:codefi.ccsf02@dgfip.finances.gouv.fr)

### Les nouveaux dispositifs :

- **Réouverture prochaine du guichet « Industrie du futur » de l'ASP, prévu début mai**

Il permet le financement d'équipements industriels tournés vers la robotisation.

- **Aide exceptionnelle pour stocks invendus**

Afin d'aider les petits commerces à compenser la perte de valeur des stocks accumulés en raison des couvre-feux et confinements successifs, une aide exceptionnelle sera versée par l'État. Elle concerne les commerces de vêtements, chaussures, sport et maroquinerie ; et sera versée aux entreprises de moins de 50 salariés qui ont bénéficié du fonds de solidarité en novembre 2020. Plus d'informations sont à venir.

- **Aide exceptionnelle pour la prise en charge des coûts fixes**

Le dispositif de prise en charge des coûts fixes pour l'hôtellerie, la restauration et le tourisme, est ouvert depuis le 31 mars. Il vise à prendre en charge les coûts fixes des entreprises qui ne sont pas couverts par leurs recettes, leurs assurances ou les aides publiques.

Le dispositif est ouvert aux entreprises faisant l'objet d'une interdiction d'accueil du public ou appartenant aux secteurs du « plan tourisme » ou ayant au moins un de leurs magasins de vente situé dans un centre commercial de plus de 20 000 m<sup>2</sup>, faisant l'objet d'une interdiction d'accueil du public et qui répondent à toutes les conditions suivantes :

Pour tout savoir sur le plan de relance, consultez :

[Le site national sur le plan de relance](#)

[La relance dans l'Aisne sur le site de la préfecture](#)

- créées avant le 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour l'aide janvier-février, avant le 28 février 2019 pour l'aide mars-avril, avant le 30 avril 2019 pour l'aide mai-juin
- avoir perdu plus de 10 % de son chiffre d'affaires en 2020 par rapport à celui de 2019
- réalisant plus d'1 M€ de chiffre d'affaires mensuel ou 12 M€ de chiffre d'affaires annuel
- justifiant d'une perte d'au moins 50 % de chiffre d'affaires et éligibles au fonds de solidarité en janvier 2021 ou en février 2021
- ayant un excédent brut d'exploitation négatif sur la période janvier-février 2021.

Par ailleurs, parce que certaines petites entreprises ont des coûts fixes plus élevés et que la moyenne est insuffisamment couverte par le fonds de solidarité, le dispositif sera ouvert aux entreprises des secteurs suivants sans critère de chiffre d'affaires (mais répondant aux deux autres conditions) :

- les loisirs *indoor* (salle d'escalade, bowling, etc.) ; les salles de sport ; les jardins et parcs zoologiques ; les établissements thermaux ; les entreprises du secteur HCR et les résidences de tourisme situées en montagne.
- **Aide à la numérisation des TPE de 500 € : prolongée jusqu'au 30 juin 2021**

Dans le cadre du plan de soutien à la numérisation des commerçants, des artisans et des professionnels libéraux, la mise en place d'une aide de 500 € destinée à couvrir des coûts de numérisation pour les TPE est prolongée jusqu'au 30 juin 2021 et cette aide est étendue à toutes les entreprises de moins de 11 salariés, quel que soit le secteur d'activité

Cette aide prend en charge tout ou partie des coûts liés à une démarche de numérisation concernant la vente ou la promotion, la gestion de l'entreprise ou encore la relation clients.

Plus d'informations ici : <https://www.francenum.gouv.fr/comprendre-le-numerique/cheque-france-num-aide-de-500-euros-pour-soutenir-les-tpe-ayant-engage-des>

## Actualité France Relance : Mise en place d'un fonds de solidarité exceptionnel d'un milliard d'euros pour le monde agricole et viticole

Afin de soutenir les agriculteurs sinistrés par les épisodes de gel, l'enveloppe du plan de relance dédiée à l'adaptation au changement climatique sera doublée, passant de 100 à 200 millions d'euros. Des mesures d'urgences seront déployées :

- année blanche de cotisations ;
- dégrèvement de taxes foncières sur le non bâti ;
- mobilisation des dispositifs existants en matière d'activité partielle et de prêts garantis par l'État ;
- enveloppe d'urgence allouée aux préfets pour apporter un soutien immédiat aux exploitations les plus en difficulté.

Ces aides sont complétées par des mesures ambitieuses :

- indemnisation des arboriculteurs au titre du dispositif des calamités agricoles jusqu'à 40 % pour les pertes les plus importantes ;
- soutien exceptionnel pour les autres filières qui ont été touchées et qui ne sont pas aujourd'hui couvertes par ce régime de calamités agricoles, notamment les viticulteurs ;
- progression de l'indemnité des agriculteurs assurés ;
- avance forfaitaire basée sur la perte de chiffre d'affaires mensuel ;
- ouverture de ce fonds exceptionnel aux entreprises aval de ces filières qui seront impactées par l'absence de récolte à conditionner ou à transformer.

Pour tout savoir sur le plan de relance, consultez :

[Le site national sur le plan de relance](#)

[La relance dans l'Aisne sur le site de la préfecture](#)



Le 22 avril 2021, M. Ziad Khoury, préfet de l'Aisne, est allé à la rencontre d'agriculteurs victimes de la vague de gel.

## Le point par M. Raphaël CARDET, sous-préfet à la relance sur le financement de la transition écologique via des prêts sans garantie de BPI France

*BPIFrance soutien les PME engageant un programme d'investissements dans le but d'améliorer leur efficacité énergétique :*

- **Le prêt Économie d'Énergie** : de 10 000 à 500 000€ pour les TPE-PME sur une durée de 3 à 7 ans :  
finance un ou des équipements éligibles aux CEE des secteurs Tertiaire et Industrie et les investissements matériels et immatériels (notamment ceux qui permettent une optimisation des ressources et des process), la conception du produit ou du processus (étude de faisabilité, frais de personnels, bureaux d'études et d'ingénierie), les dépenses nécessaires à la réalisation des opérations standardisées (travaux, achats de services, essais, frais de mise en point des matériels et outillages) dans la limite de 40 % du montant du prêt.
- **Le prêt Vert** : de 50 000 € à 5 M€ pour les TPE-PME-ETI sur une durée de 2 à 10 ans :  
Il finance les dépenses immatérielles, les matériels à faible valeur de gage et le besoin en fonds de roulement généré par la mise en œuvre d'un programme de transition écologique et énergétique visant au moins un des 6 objectifs de la taxonomie européenne.
- **Le diag Eco-Flux** : pour les dirigeants de PME, ETI ou Grands Groupes français :  
BPI propose l'expertise d'un bureau d'études spécialisé en optimisation de flux à travers un accompagnement sur 12 mois personnalisé afin d'inscrire l'entreprise dans une trajectoire durable et vertueuse
- **Le prêt Méthanisation Injection ADEME** : de 300 000 € à 1M€ pour les TPE-PME sur une durée de 7 à 12 ans :  
finance les actifs corporels à faible valeur, les actifs immatériels, l'augmentation du besoin en fonds de roulement pour la mise en œuvre d'unités de méthanisation avec injection dans le réseau de gaz.
- **Le prêt méthanisation agricole** : de 100 000 € à 500 000 € pour les TPE-PME sur une durée de 3 à 12 ans :

Pour tout savoir sur le plan de relance, consultez :

[Le site national sur le plan de relance](#)

[La relance dans l'Aisne sur le site de la préfecture](#)

*finance le solde des investissements, matériels ou immatériels non pris en charge par la dette bancaire et l'augmentation du besoin en fonds de roulement pour la mise en œuvre d'unités de méthanisation à la ferme.*

*BPI France soutien également les PME dans le cadre de la relance économique :*

- **Le prêt Croissance Relance** : de 50 000 € à 5 M€ pour les TPE-PME-ETI sur une durée de 2 à 10 ans : finance les investissements (immatériels, les investissements corporels à faible valeur de gage, l'augmentation du besoin en fonds de roulement et les opérations de transmission y compris croissance externe) liés à la mise en œuvre d'un programme de renforcement des capacités de production.
- **Le prêt d'honneur Renfort** : de 1 000 à 30 000 € pour les entrepreneurs à titre personnel sur une durée de 1 à 7 ans : il s'agit d'un prêt à taux zéro, sans frais de dossier, qui permet de consolider les quasi-fonds propres des jeunes entreprises de moins de 5 ans, préalablement accompagnées et financées par l'Initiative France, France Active, Réseau Entreprendre ou l'ADIE.

## France Relance Numérique : Transformation numérique des collectivités territoriales

L'appel à projets « Transformation numérique des collectivités territoriales » est ouvert jusqu'au 30 juin 2021. Les collectivités peuvent bénéficier d'une aide afin de disposer d'une organisation s'appuyant davantage sur le numérique, d'améliorer les connaissances et compétences des services en matière de numérique ou de faire évoluer la relation avec les usagers grâce au numérique.

La priorité est accordée aux projets avec un effet sur la vie quotidienne des citoyens et sur leurs relations avec l'administration locale. La montée en compétences des collectivités et la mutualisation des initiatives doivent être recherchées.

Le coût global du projet doit être supérieur à 25 000 € et inférieur à 100 000 €. Le financement accordé peut atteindre 50 à 100 % du coût global du projet.

Le dossier de candidature est accessible via le lien suivant : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/fitn7-axe-3-guichets-territoriaux>

## Inclusion numérique : 10 millions d'euros pour aider et outiller les aidants numériques

France Relance consacre 250 millions d'euros pour faire du numérique un atout pour faciliter la vie quotidienne des Français. Les 4 000 conseillers numériques, dont 36 ont déjà été alloués à l'Aisne, constituent une mobilisation sans précédent pour l'inclusion numérique.

Le dispositif Aidants Connect permet à des aidants professionnels habilités de réaliser des démarches administratives en ligne de manière légale et sécurisée pour le compte de personnes en difficulté avec les outils numériques. L'ensemble des connexions effectuées sont tracées et stockées.

<https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/numerique-du-quotidien-outiller-et-former-les-aidants-numeriques-446>

Pour tout savoir sur le plan de relance, consultez :

[Le site national sur le plan de relance](#)

[La relance dans l'Aisne sur le site de la préfecture](#)

## Annexe : l'actualité des mesures du plan France relance

VOLET ÉCOLOGIQUE		
En cours	Décarbonation de l'industrie Efficacité énergétique des procédés Production de chaleur biomasse	Premier trimestre 2021 <a href="#">Lien vers le site dédié</a>
Clôturé	Bon « Diagnostic carbone »	AAP ouvert jusqu'au 29/01/2021 <a href="#">Lien vers le site dédié</a>
En cours	Investissement pour la structuration de la filière et investissement aval pour la filière protéines végétales	AAP ouvert jusqu'au 31/12/2022 et dans la limite des crédits disponibles <a href="#">Lien vers le site dédié</a>
En cours	Aide au renouvellement des agroéquipements nécessaires à la transition agro-écologique	AAP ouvert jusqu'au 31/12/2022 <a href="#">Lien vers le site dédié</a>
En cours	Aide au renouvellement des agroéquipements nécessaires à l'adaptation au changement climatique	AAP ouvert jusqu'au 31/12/2022 et dans la limite des crédits disponibles <a href="#">Lien vers le site dédié</a>
Clôturé	Investissements pour accompagner les entreprises de production et de plantation de plants forestiers	AAP ouvert jusqu'au 01/03/2021 <a href="#">Lien vers le site dédié</a>
En cours	Soutien aux investissements pour la transformation de la filière bois	AAP ouvert jusqu'au 09/04/2021 <a href="#">Lien vers le site dédié</a>
En cours	Fonds Avenir bio	AAP ouvert jusqu'au 01/09/2022, prochaine clôture au 27/04/2020 <a href="#">Lien vers le site dédié</a>
En cours	Plan de structuration des filières agricoles et alimentaires	AAP ouvert jusqu'au 31/12/2022 <a href="#">Lien vers le site dédié</a>
En cours	Entreprises engagées pour la transition écologique	Première date de dépôt des projets : 15/02/2021 Clôture finale au 29/04/2021 <a href="#">Lien vers le site dédié</a>
En cours	Solution industrielle pour la rénovation des logements sociaux (Energie Sprong)	<a href="#">Lien vers le site dédié</a>
Clôturé	Travaux de dépollution pour la reconversion de friches (ADEME)	AAP ouvert jusqu'au 25/02/2021 <a href="#">Lien vers le site dédié</a>
Clôturé	Acquisition, dépollution, démolition sur friches à recycler ou foncier artificialisé (MTES)	AAP ouvert jusqu'au 05/03/2021
En cours	ORPLAST: Investissements pour l'incorporation de matières plastiques recyclées	Deuxième date de dépôt : 01/03/2021 AAP ouvert jusqu'au 15/09/2022 <a href="#">Lien vers le site dédié</a>
En cours	« Hubs territoriaux » : favoriser l'émergence d'une offre française de solutions hydrogène	Deuxième date de dépôt des projets : 16/03/2021 AAP ouvert jusqu'au 14/09/2021 <a href="#">Lien vers le site dédié</a>
En cours	Transports collectifs en site propre et pôles d'échange multimodaux	AAP ouvert jusqu'au 15/04/2021 <a href="#">Lien vers le site dédié</a>
En cours	Efficacité énergétique et décarbonation	AAP ouvert jusqu'au 31/12/2022 <a href="#">Lien vers le site dédié</a>

Pour tout savoir sur le plan de relance, consultez :

[Le site national sur le plan de relance](#)

[La relance dans l'Aisne sur le site de la préfecture](#)

En cours	Plan de modernisation des abattoirs	AAP ouvert jusqu'au 31/12/2022 <a href="#">Lien vers le site dédié</a>
En cours	Briques technologiques et démonstrateurs : favoriser une industrie hydrogène	AAP ouvert jusqu'au 31/12/2022 <a href="#">Lien vers le site dédié</a>

#### VOLET COMPÉTITIVITÉ

Clôturé	Sites industriels clefs en main	Appel à propositions ouvert jusqu'au 31/03/2021 <a href="#">Lien vers le site dédié</a>
En cours	Innovation et transformation numérique de l'Etat	AAP ouvert jusqu'au 31/12/2022 <a href="#">Lien vers le site dédié</a>
En cours	Plan de relance pour l'industrie : volet national – secteurs stratégiques	Première date de relevé des projets : 26/01/2021 AAP ouvert jusqu'au 01/06/2021 <a href="#">Lien vers le site dédié</a>
En cours	Plan de relance pour l'industrie : Volet territorial – Fonds de soutien à l'investissement dans les territoires	AAP ouvert jusqu'à épuisement des fonds <a href="#">Lien vers le site dédié</a>
En cours	Fabrique des territoires	AAP ouvert jusqu'au 31/12/2021 <a href="#">Lien vers le site dédié</a>
A venir	Quartiers culturels créatifs	Débuté au premier semestre 2021 <a href="#">Lien vers le site dédié</a>

#### VOLET COHÉSION

En cours	Conseillers numériques	Mesure en place jusqu'en 2022 <a href="#">Lien vers le site dédié</a>
En cours	Garantie jeunes	Mesures en place jusqu'en 2022 <a href="#">Lien vers le site dédié</a>
En cours	SESAME vers l'emploi dans le sport	Mesures en place jusqu'en 2022 <a href="#">Lien vers le site dédié</a>
En cours	Accompagnement intensif des jeunes	Mesures en place jusqu'en 2022 <a href="#">Lien vers le site dédié</a>
En cours	Soutien aux projets locaux des associations de protection animale	Débuté au premier trimestre 2021 <a href="#">Lien vers le site dédié</a>

Le plan de relance compte aussi de nombreux dispositifs qui ne se font pas par appel à projets et restent ouverts sous forme de guichets : aide à l'embauche des jeunes, MaPrimeRénov', soutien à l'export, etc.  
[Retrouvez ici l'ensemble des mesures du Plan de relance](#)

Pour tout savoir sur le plan de relance, consultez :

[Le site national sur le plan de relance](#)

[La relance dans l'Aisne sur le site de la préfecture](#)